



SERVICE NATIONAL DE LA PROTECTION CIVILE

1. Textes législatifs et réglementaires

1.1. Le Projet de la loi sur la création d'une administration des services de secours et l'adaptation de tous les règlements grand-ducaux y relatifs.

Dans le cadre du projet de loi relatif à la création d'une administration des services de secours qui suit actuellement la procédure législative, il a été envisagé de regrouper le service national de la protection civile et le service d'incendie et de sauvetage du Ministère de l'Intérieur en une seule entité qui portera désormais la dénomination « Administration des Services de Secours ».

2. Relations Internationales

2.1. Workshop Européen sur la mise en œuvre du numéro d'appel de secours unique européen 1-1-2.

Dans le cadre des activités du réseau permanent des correspondants nationaux en matière de protection civile au sein de la Commission de l'Union Européenne (DG Environnement), le Conseil Européen des Ministres avait décidé en date du 29 juillet 1991 qu'à partir du 1.1.1993 et au plus tard pour le 31.12.1996 tous les pays membres de l'Union Européenne devraient avoir introduit le numéro d'appel d'urgence unique 112.

L'idée dominante de cette initiative était que tout citoyen européen, où qu'il se trouve dans l'Union Européenne, puisse demander de l'aide en appelant le numéro unique 112.

Le Service National de la Protection Civile luxembourgeoise, en étroite collaboration avec la Direction Générale Environnement de la Commission Européenne avait invité en date des 10 et 11 mai 2000 une cinquantaine d'experts européens en la matière à une conférence internationale qui avait comme but principal de faire le point de la situation en l'an 2000 ainsi que de concevoir des idées et des perspectives pour le futur. Ces experts provenaient d'une part du domaine de la Protection Civile et d'autre part du domaine des communications.

2.2. Echange d'experts sur la Sécurité dans les tunnels

En vue de la construction future de plusieurs tunnels autoroutiers au Grand-Duché de Luxembourg, l'Administration des Ponts et Chaussées a fait appel aux services de secours afin de connaître leurs avis en matière de sécurité dans les tunnels.

Suite à cette demande et considérant que nos services n'ont que très peu d'expériences en la matière, le Service National de la Protection Civile faisant appel au système d'échange d'experts fonctionnant dans le cadre du programme d'action communautaire en matière de Protection Civile au sein de la Commission Européenne (DG Environnement), avait demandé à celle-ci de rechercher des experts étrangers qui pourraient guider les services de secours luxembourgeois.

Ainsi, sur l'entremise de la Commission le gouvernement français avait détaché trois de ses experts afin de pouvoir conseiller les services luxembourgeois concernés, à savoir, le Colonel Laurent, Directeur départemental du Service Incendie de la Haute-Savoie, le Lt-Col. Schmauch, Directeur départemental adjoint du Service Incendie de Loire-Atlantique ainsi que le Lt-Col. Begneu du Bureau des Risques naturels et technologiques du Ministère de l'Intérieur français.

Ont participé à cette semaine d'échange de vues et d'expériences qui s'est tenue du 4-8 décembre 2000 à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach du côté luxembourgeois les représentants de l'Administration des Ponts et Chaussées, de l'Inspection du Travail et des Mines, des bureaux d'études, des Chemins de Fer luxembourgeois, de la Police Grand-Ducale, du Service

d'Incendie et d'Ambulances de la Ville de Luxembourg, du Service Incendie du Ministère de l'Intérieur ainsi que du Service National de la Protection Civile.

2.3. Plongeurs français et allemands viennent parfaire leur formation au Luxembourg

En raison des bonnes relations et dans le cadre des échanges avec des équipes de plongeurs de nos pays voisins, des équipes de plongeurs de la Sécurité Civile Française ainsi que des Pompiers Professionnels de Trèves sont venues à Luxembourg pour profiter des infrastructures existantes pour organiser des entraînements à Luxembourg et pour procéder à des exercices communs.

C'est ainsi que des plongeurs de la Sécurité Civile du Département du Nord / Pas de Calais ont séjourné à l'ENPC à Schimpach du 13.03 -24.03.2000 et des plongeurs du Département de Meurthe et Moselle sont venus s'entraîner pendant 8 jours au cours de l'année 2000.

Des plongeurs de la « BF TRIER » sont venus au lac de la Haute- Sûre du 22.5 - 31.05.2000.

2.4. Réunions internationales

Dans le cadre de l'Union Européenne, la Protection Civile a délégué un représentant aux réunions du réseau permanent des correspondants nationaux en matière de Protection Civile et du Comité de Gestion ad hoc (DG Environnement – Protection Civile, environnement et sécurité nucléaire) qui se sont tenues le 13 mars 2000 ainsi que les 14-15 juin 2000 à Bruxelles.

Les 29 et 30 juin 2000 le directeur de la Protection Civile a participé à une réunion des directeurs généraux de la Protection Civile à Lisbonne dans le cadre de la DG Environnement.

Un membre de la direction de la Protection Civile a participé aux réunions du Comité de Protection Civile (CPC) de l'OTAN qui ont eu lieu les 8 et 9 mars 2000 à Bruxelles ainsi que le 9 novembre 2000 à Madrid.

3. Infrastructures

3.1. Immeubles.

3.1.1. Centres de secours

Après la création d'un centre de secours supplémentaire à Junglinster, les plans de construction pour un centre de secours commun pour les unités de secours de la protection civile d'une part et l'ensemble des corps de sapeurs pompiers de la commune de Junglinster d'autre part, ont été finalisés en 2000 et le Ministre de l'Intérieur s'est déclaré d'accord avec une participation aux frais de construction du centre d'intervention.

A Lintgen, la commune bénéficiera d'une participation de l'Etat à charge du budget de la Protection Civile pour la construction d'un nouveau centre de secours pour la protection civile. Le centre de secours est actuellement en voie de construction et pourra vraisemblablement être inauguré à l'occasion des Journées Portes Ouvertes qui seront organisées vers la mi-septembre 2001.

D'une manière générale, la Protection Civile participe à 40 % du coût de construction correspondant à la partie protection civile de l'immeuble.

3.1.2 Base nationale de support

Le local compresseur pour le remplissage des bouteilles à air comprimé des appareils respiratoires a été conformé aux normes de sécurité et agrandi pour recevoir en outre un nouvel équipement de nettoyage, désinfection et séchage des masques respiratoires. Etant donné la hauteur du bâtiment, l'agrandissement à la base a permis de construire dans le même contexte, une salle d'instruction moderne et spacieuse pouvant accueillir jusqu'à 34 personnes.

4. Effectifs en personnel

4.1. Personnel fixe

L'effectif total du personnel fixe du Service National de la Protection Civile qui est de 46 unités se répartit en 26 fonctionnaires, 9 employés et 11 ouvriers.

4.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles de la protection civile compte à l'heure actuelle 2.246 hommes et femmes, regroupés comme suit:

- 24 centres de secours avec un effectif total de 2.089 volontaires assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le service de sauvetage dans le pays,
- le groupe NBC avec un effectif de 33 volontaires (membres et stagiaires),
- le groupe CNA avec un effectif de 27 volontaires (membres et stagiaires),
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 25 volontaires (membres et stagiaires),
- le corps des instructeurs et conseillers techniques avec un effectif de 72 personnes.

Ces chiffres peuvent être considérés comme étant stationnaires. En effet, l'expérience a montré que les départs sont le plus souvent compensés par de nouveaux recrutements.

Dans ce contexte il y a lieu de relever que l'année 2001 a été déclarée par les Nations Unies, Année internationale des volontaires et il y a lieu de s'efforcer à prendre au cours de cette année, diverses mesures incitatives pour promouvoir le volontariat au niveau national et européen. En ce qui concerne la protection civile et le service d'incendie qui constituent dans notre pays un bel exemple de solidarité, le Ministre de l'Intérieur avait demandé d'accorder à ces hommes et femmes qui se dévouent bénévolement (sans rémunération) pour venir en aide à leurs concitoyens en détresse, un abattement fiscal pour récompenser ces volontaires de leur dévouement dans un intérêt national et pour augmenter l'attrait de telles activités d'intérêt public.

5. Moyens et Equipements

5.1. Acquisitions opérées en 2000

Un programme d'équipements pluriannuel pour les années 1996-2000, élaboré par la direction de la Protection Civile en collaboration avec l'Inspection Générale des Finances, est destiné à assurer d'une part une gestion optimale du charroi et d'autre part une planification judicieuse de l'acquisition du matériel d'intervention des différentes unités de secours. Ce programme prévoit, en ce qui concerne l'année 2000, les acquisitions suivantes :

5.1.1. Véhicules

- 6 ambulances du type camionnette adaptées aux besoins et aux exigences du SAMU ont été mises en service en 2000.
- 1 voiture de service pour le préposé de l'ENPC
- 3 véhicules de sauvetage lourd pour les bases régionales de support

5.1.2. Equipements spéciaux

- 6 appareils respiratoires
- 6 pompes TS 16/8
- 1 station météo avec ordinateur portable pour calculs de dispersion
- 3 appareils de mesure du rayonnement bêta - gamma
- 1 ordinateur portable pour le véhicule d'intervention NBC
- 1 sonde de contamination électronique
- 9 bouées de sauvetage pour le groupe d'hommes-grenouilles

5.1.3. Vêtements de protection

5.1.3.1. Vestes de sécurité pour ambulanciers :

En regard de la directive 89/686/CEE concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux équipements de protection individuelle transposée en droit luxembourgeois par le règlement grand-ducal du 10 août 1992 relatif aux équipements de protection individuelle, il a été constaté que les vestes de sécurité des ambulanciers en usage ne répondaient pas entièrement aux exigences fixées dans ces textes.

Dans le souci d'une protection optimale des volontaires de la Protection Civile face aux risques multiples qu'ils encourent dans l'exercice de leurs missions, il était nécessaire d'acquérir des vestes d'un nouveau modèle répondant aux normes relatives aux équipements de protection individuelle conformément au règlement grand-ducal du 10 août 1992.

La dépense prévue de quelques 10 millions de Francs est répartie sur 4 exercices budgétaires.

5.1.4. Communications

- Equipement électronique de digitalisation, d'archivage et de projection de cartes géographiques
- Analyseur de spectre
- Equipement de test pour sirènes

5.2. Acquisitions en 2001

Un programme d'équipement pluriannuel pour la période de 2001 à 2005 a été élaboré en 1999 et a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 11 octobre 2000.

5.2.1. Véhicules

- 5 ambulances du type camionnette adaptées aux besoins et aux exigences du SAMU
- un camion porte-conteneur
- un conteneur frigorifique
- 1 camion poste de commandement mobile (communication)
- 1 voiture pour l'économiste de l'ENPC
- 1 canot de sauvetage.

5.2.2. Equipements spéciaux

- 1 ordinateur portable pour l'instruction
- 1 projecteur vidéo pour l'ENPC
- aménagement intérieur pour le conteneur cuisine mobile et 1^{ère} dotation de matériel de cuisine et de différents types de conteneurs iso thermiques pour la distribution des repas et boissons chauds
- 1 sonde de contamination électronique

5.2.3. Vêtements de protection

5.2.3.1. Vestes de sécurité pour ambulanciers :

Le remplacement des vestes de sécurité pour les ambulanciers sera continué en 2001.

5.2.3.2. Vestes de sécurité pour sauveteurs :

Les mêmes considérations de sécurité et de conformité aux normes européennes ont amené les responsables de la Protection Civile à remplacer les vestes de sécurité des unités de sauvetage.

L'acquisition de ces vestes débutera en 2001 et s'échelonnera sur 4 exercices budgétaires.

5.2.3.3. Remplacement des vêtements de protection anti-gaz

Les vêtements en question doivent faire l'objet de réépreuves et de remplacements périodiques afin de garantir leur étanchéité et par là la sécurité du personnel d'intervention.

5.2.4. Communications

- Ordinateurs du gestionnaire d'alertes
- Station de travail du gestionnaire des alertes
- Base de données sur les produits dangereux
- PC, gestionnaire LAN et réseau téléphonique
- Remplacement des sirènes d'alarme

Le réseau des sirènes d'alarme et le central des secours d'urgence représentent des équipements vitaux pour la Protection Civile.

Le coût du remplacement de toutes les sirènes d'alarme électromécaniques est très élevé (de l'ordre de 110.000.000.- LUF et il est prévu de procéder au remplacement à partir de l'exercice 2001. Le coût sera échelonné jusqu'en 2010.

6. Plans d'urgence

6.1. Plan particulier d'intervention en cas d'incident ou d'accident dans les tunnels autoroutiers

En raison de la construction actuelle de plusieurs tunnels autoroutiers au Grand-Duché de Luxembourg, il s'avère indispensable d'élaborer un plan particulier d'intervention spécifique aux incidents ou accidents pouvant se produire dans les tunnels.

Dans ce cadre, il y a lieu de relever que déjà lors de la phase de construction, des plans d'intervention provisoires ont été élaborés en étroite collaboration avec les bureaux d'études qui permettent une coordination efficace lors de tout incident pouvant se produire lors de la construction des tunnels.

En plus, l'Administration des Ponts et Chaussées a chargé un bureau d'étude d'élaborer un plan particulier d'intervention spécifique pour la phase d'exploitation du tunnel qui devrait reprendre entre autres des éléments concernant l'analyse des risques, la gestion de la ventilation, la gestion de la signalisation et l'intervention des services de secours.

7. Système de préalerte et de prévision de crues

Dans le but d'optimiser les performances et la précision du modèle mathématique du système de préalerte et de prévision de crues, il a été décidé d'intégrer les résultats d'une étude sur la genèse des crues et des inondations dans le bassin versant de l'Alzette. Dans le cadre de cette étude, la cellule CREBS (Cellule de Recherche en Environnement et en Biotechnologie) du Centre de Recherche Public du Centre de Universitaire (CRP-CU) a installé depuis près de deux ans quatre piézographes pour suivre les variations de la nappe phréatique dans le Roeserbann, entre Dumontshaff et Hesperange.

De l'exploitation des relevés de ces instruments, il s'est très vite dégagé une interaction entre la nappe et le cours d'eau. L'étude a montré qu'au début du semestre hivernal, nappe et Alzette ne réagissent que peu aux apports pluviométriques, même abondants. Néanmoins, le niveau de la nappe monte progressivement pour atteindre un premier seuil sensible. Au delà de ce seuil, la nappe va réagir très violemment à un nouvel apport pluviométrique. La connaissance de l'évolution des niveaux de la nappe en temps réel permet d'anticiper le fonctionnement du bassin versant en période de hautes eaux.

Le modèle mathématique actuel du système de préalerte et de prévision de crues de la Protection Civile prend bien en compte la quantité d'eau stockée dans la nappe phréatique, mais il ne fournit aucune indication quant à leur niveau. Le grand avantage du procédé préconisé par le CRP-CU réside dans le fait qu'il fournit une indication mesurée, donc vérifiée et fiable, et s'il est combiné avec les données sur l'évolution des niveaux de la nappe en fonction de la saturation des sols, il sera possible d'affiner et d'augmenter la précision de la prévision de crues.

Cet apport présente pour la protection civile un gain de précision non négligeable en cas de situation de crue ce qui constitue un avantage certain pour évaluer les risques de crue et pour pouvoir donner une préalerte en temps utile. Le plan d'action contre les inondations dans le bassin de la Moselle et de la Sarre, adapté en octobre 1998 par les Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), définit comme objectif d'améliorer les systèmes de prévision et d'annonce des crues à savoir:

- optimiser les réseaux de mesures et les moyens d'alerte à court terme, améliorer les plans de secours;
- optimiser les délais de prévisions pour la Moselle avec une durée d'anticipation jusqu'à 12 heures d'ici l'an 2000 et jusqu'à 24 heures d'ici l'an 2005, en adaptant en conséquence les délais de prévision dans les sous-bassins.

En vue de l'atteinte de ces objectifs, l'étude de la cellule CREBS peut concrétiser les buts que se donnent le "Plan d'Action contre les Inondations" des CIPMS.

L'évaluation objective et globale de l'événement de crue de janvier 198 ainsi que son évolution ont confirmé les résultats de l'étude initiale du CRP-CU. Dans le cadre d'une proposition d'étude intitulée "Etude des effets d'un projet de renaturation sur le fonctionnement hydrologique d'un tronçon de l'Alzette" le CRP-CU propose, entre autres, d'étendre l'étude effectuée sur la nappe phréatique du Roeserbann entre Dumontshaff et Hespérange, sur la nappe qui se trouve en aval de la Ville de Luxembourg entre Steinsel et Rollingen/Mersch. Comme cette partie de la vallée de l'Alzette est également frappée d'inondations en saison hivernale, la protection civile pourrait profiter là aussi des mêmes avantages telles que décrits ci-avant. Pour disposer de données fiables sur le comportement de la nappe phréatique, l'étude devra s'étendre au minimum sur trois années, de préférence sur quatre années, dont deux années avant le début des travaux de re-naturation et deux autres après l'achèvement des travaux.

Comme il y a en tout trois administrations ou services usufruitiers (ASTA, Environnement et Protection Civile) de l'étude proposée par le CRP-CU, il a été proposé de diviser les frais par trois.

Suivant la loi sur le financement des centres de recherche publics, uniquement la moitié du montant de l'étude est à fournir par le demandeur, soit l'Etat, l'autre moitié étant financée par le CRP-CU.

8. Présence sur Internet

La page d'accueil de la protection civile sur Internet sera mise en service au cours de l'année 2001.

Ce site servira de portail pour les informations concernant de près ou de loin le Service National de la Protection Civile. De plus, ce site sera utilisé pour promouvoir les activités du Service National de la Protection Civile ainsi que le bénévolat. Il s'agit d'un outil de communication avec la presse et le grand public et ceci aussi bien en temps normal qu'en temps de crise. Enfin, ce site servira d'outil de travail interne.

Par sa structure et son contenu, le site devra répondre aux besoins de différents publics cibles ayant des profils différents, à savoir :

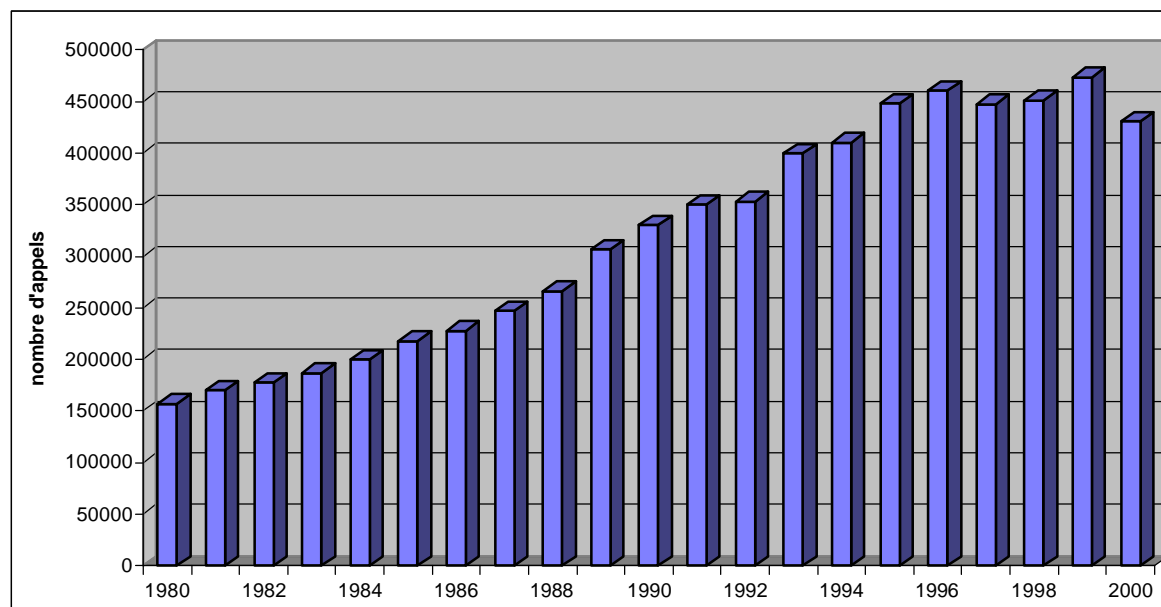
- le grand public national (citoyens) : informations générales et pratiques sur le fonctionnement du Service National de la Protection Civile ainsi que les domaines associés y relatifs
- le grand public international (citoyens): informations générales et pratiques sur le fonctionnement du Service National de la Protection Civile ainsi que les domaines y associés
- le public professionnel national (professionnels de la santé et des secours) : informations sur la structure et le fonctionnement des services de secours
- le public professionnel international (professionnels de la santé et des secours) : informations sur la structure et le fonctionnement des services de secours
- les membres bénévoles de la Protection Civile : échange d'informations et de données ainsi que outil de travail

Le site sera édité en majeure partie en français, certaines parties se font en langue allemande et d'autres langues pourraient s'ajouter. L'intégration ultérieure de nouvelles langues est prévue.

9. Le central des secours d'urgence 112

Le nombre total des appels aboutissant au central des secours d'urgence a légèrement diminué en 2000. Un total de **430.605** appels a été enregistré au central des secours d'urgence pendant l'année **2000** par rapport à **473.269** appels pour l'année 1999.

Total des appels de 1980 à 2000



Les appels arrivant au Central 112 comportaient :

- 1.547 appels pour accidents de la circulation
- 4.098 appels pour autres accidents
- 20.899 appels pour transports de malades
- 867 appels pour incendies
- 731 appels sur lignes directes
- 341.632 appels pour **renseignements divers** (pharmacies, médecins, hôpitaux de garde)
- 47.330 **appels abusifs.**

10. Les unités de secours

10.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la Protection Civile est assuré par 25 centres de secours de la Protection Civile couvrant l'ensemble du Grand-Duché, à l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24.

L'équipage d'une ambulance se compose de trois secouristes-ambulanciers volontaires.

Le service national de la Protection Civile dispose de 51 ambulances qui sont réparties comme suit :

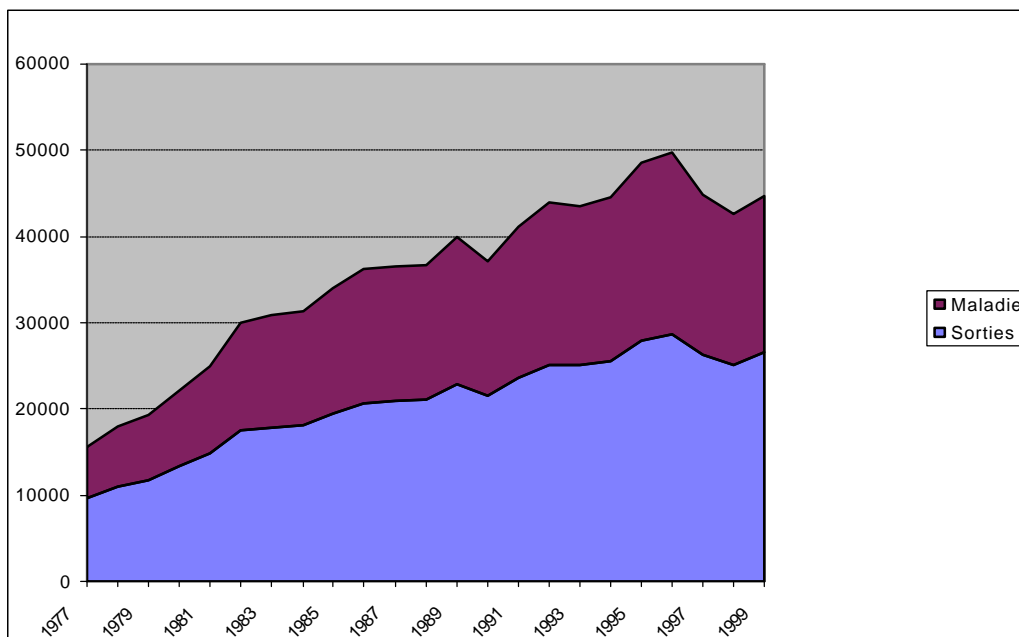
- 47 ambulances à la disposition des 25 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 3 ambulances de réserve stationnées à la base nationale de support à Lintgen.

Pendant l'année **2000** les ambulances de la Protection Civile ont effectué **26.924** sorties en parcourant 860.361 kilomètres par rapport à **26.525** sorties et 856.249 kilomètres parcourus en 1999.

Ces interventions se répartissent comme suit :

- 1.586 sorties dans le cadre d'accidents de la circulation
- 4.690 sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
- 18.303 sorties dans le cadre de transports de malades
- 2.345 sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

Service ambulancier (Evolution des sorties de 1977 à 2000)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la Protection Civile, les ambulances ont parcouru **19.652.420 kilomètres lors de 560.340 sorties** (de 1962 à 2000).

Dans le cadre de la mise en œuvre des directives de l'Association d'Assurances contre les Accidents et des dispositions législatives en matière de sécurité et de santé des travailleurs au travail et suite aux recherches récentes en matière d'hygiène et de désinfection, il a été nécessaire d'innover dans ce domaine. C'est ainsi que la direction de la Protection Civile, en collaboration avec l'Inspection Sanitaire du Ministère de la Santé, a élaboré un plan d'hygiène applicable à tous les services de secours du Ministère de l'Intérieur. Le plan ainsi que les produits nécessaires ont été mis à la disposition des services de secours. Cette initiative, prise dans le contexte de la prévention de maladies infectieuses, est censée éviter une contamination du personnel paramédical due au contact avec le malade respectivement au contact avec du matériel d'intervention infecté.

10.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU), institué par la loi du 27 février 1986 concernant l'aide médicale urgente, fait partie intégrante des services de secours. Les 3 véhicules du SAMU, c.-à-d. les antennes mobiles transportant sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes-réanimateurs et d'infirmiers-anesthésistes avec une panoplie de matériaux médicaux des plus sophistiqués, sont stationnés auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbrück.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 2000 :

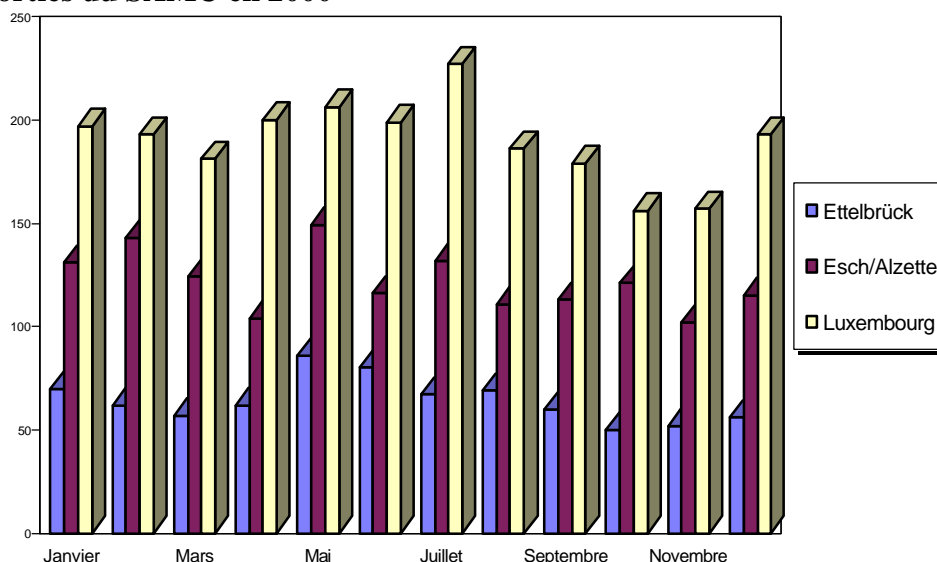
Ettelbrück :	661 sorties
Esch/Alzette :	1.320 sorties
Luxembourg :	2.315 sorties

Soit au total : 4.296 sorties ou en moyenne, 11.8 sorties par jour effectuées par les antennes mobiles du SAMU.

Depuis le 1^{er} novembre 1991 le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de la «L.A.R.s.à.r.l.» conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut en cas de nécessité et sous certaines conditions acheminer rapidement le médecin-anesthésiste-réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention. A charge du budget 2000 de la Protection Civile l'Etat a participé au financement du premier équipement médical d'un hélicoptère de L.A.R.

Un subside annuel de 9.000.000 francs est versé chaque année à L.A.R. En date du 26 juin 2000, une nouvelle convention a été conclue entre L.A.R. et l'Etat luxembourgeois.

Sorties du SAMU en 2000



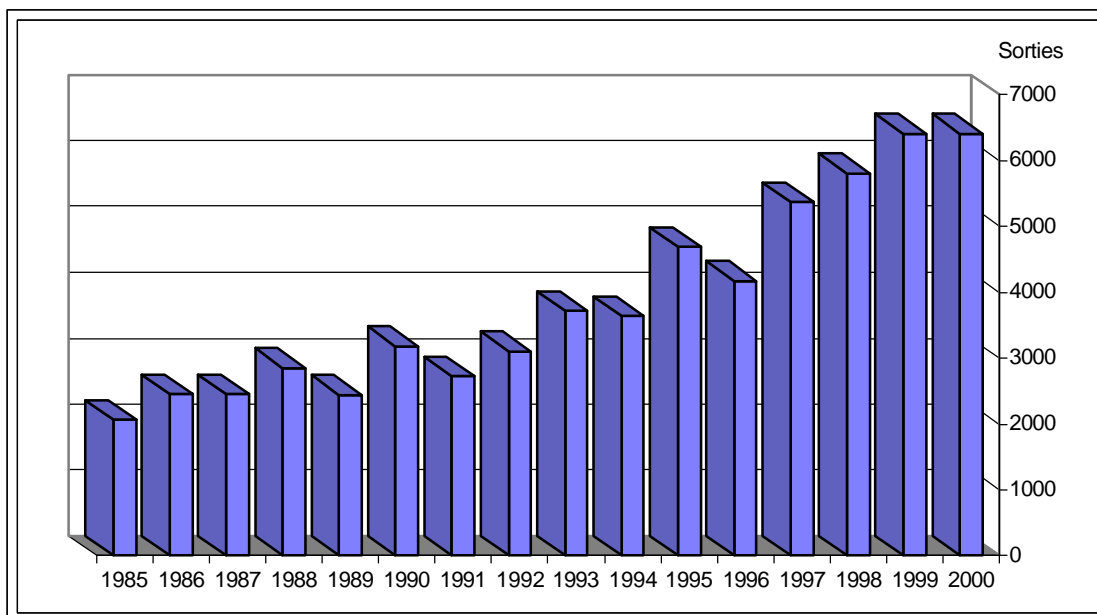
10.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 23 centres de secours dont

- 19 centres de secours sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide
- 3 centres de secours constitués bases régionales de support sont dotés de matériel d'intervention lourd
- le centre de secours de Lintgen fait fonction de base nationale de support de la Protection Civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes-sauveteurs volontaires.

Sorties des véhicules de sauvetage de 1985 à 2000



Pendant l'année 2000, les véhicules de sauvetage de la Protection Civile ont parcouru 153.215 km au cours de 6.696 interventions; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de 26.302 heures.

10.4. *Le groupe N.B.C. (Nucléaire Biologique Chimique)*

Le groupe NBC a pour mission d'intervenir entre autres lors d'incidents en relation avec des substances radioactives et ceci en collaboration avec la division de la radioprotection du Ministère de la Santé. Dans le cadre de cette collaboration, le groupe NBC a apporté son appui technique à la division de la radioprotection pour :

- récupérer quelques dizaines de paratonnerres radioactifs installés sur divers bâtiments. La récupération de ces paratonnerres, installés il y a une trentaine d'années, s'impose puisque ces paratonnerres, souvent vétustes, représentent un danger potentiel pour le public ;
- intervenir dans un cas de suspicion de transport illicite de substances radioactives, suspicion qui s'est cependant avérée comme non fondée ;
- récupérer des sources radioactives dans un centre de recyclage pour déchets ménagers. Il s'agissait de sources de faible intensité destinées au calibrage d'appareils de mesure.

Les instructeurs du groupe NBC ont garanti la formation en matière de radioprotection des agents de la police grand-ducale et des instructeurs de sauvetage de la Protection Civile. Sur demande des responsables d'un centre de recyclage pour déchets ménagers, une instruction des employés en matière de protection radiologique et de comportement à adopter en cas de détection d'une source à rayonnements ionisants fut assurée par le groupe NBC.

Dans le cadre de ses missions, le groupe NBC effectue chaque année deux exercices pratiques sur le terrain. Ces exercices visent d'une part les interventions et les mesures à prendre en cas d'une urgence radiologique (accident de transport ou incendie mettant en œuvre des sources radioactives, perte d'une source radioactive dans un établissement industriel etc.). D'autre part, ces exercices ont pour objet la mise en œuvre pratique des missions qui lui sont attribuées par le plan particulier d'intervention en cas d'incident ou d'accident survenant à la centrale électronucléaire de Cattenom. Dans ce même cadre, le groupe NBC participe régulièrement aux exercices de mise en œuvre des stations de décontamination, exercices organisés par l'armée luxembourgeoise. En 2000, ces exercices portaient sur des stations de décontamination mises en place dans des bâtiments publics à Mersch et à Steinfort.

10.5. Le Centre National d'Alerte

Le Centre National d'Alerte (CNA) a participé, en 2001, à un exercice international « INTEX 2000 » organisé par le groupe de détection et d'alerte (GOEWDS) du Comité de Protection Civile (CPC) de l'OTAN et auquel participent régulièrement un certain nombre de pays membres.

L'instruction du groupe d'alerte, composé uniquement de volontaires, se fait par ordre semestriel à raison de 7 à 9 réunions d'instruction au bâtiment de la direction de la Protection Civile.

10.6. Le groupe canin

Le groupe canin de la Protection Civile qui fut créé dans le cadre des unités de sauvetage de la Protection Civile se compose actuellement de 14 chiens de recherche et de sauvetage et de leurs maîtres-chiens, d'un chef d'unité, d'un instructeur en matière de sauvetage, d'un vétérinaire et de 4 assistants (aide-canin).

Le groupe canin de la Protection Civile a pour mission la recherche de personnes égarées, disparues ou ensevelies sous les décombres.

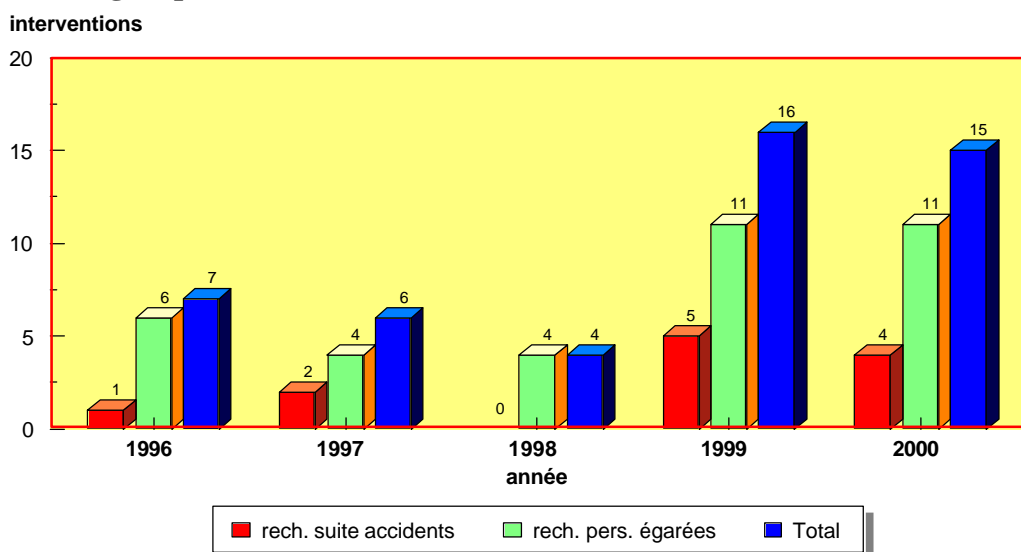
La direction de la Protection Civile a mis à disposition du Groupe Canin un véhicule de service qui a été aménagé par les soins de l'atelier de la Protection Civile à Lintgen. Celui-ci comprend 4 boxes de transport pour chiens, du matériel de premiers secours, du matériel topographique, des émetteurs-récepteurs, des lampes torches, du matériel de sauvetage en hauteurs, un groupe électrogène, un réservoir de 40 litres d'eau potable et un téléphone mobile.



En 2000 le groupe canin a presté au total 3.050 heures, dont :

- 282 heures lors de 14 interventions
- 1.816 heures d'entraînements au Luxembourg
- 366 heures d'entraînements et de formation à l'étranger
- 586 heures à l'occasion d'autres activités et engagements.

Interventions du groupe canin de 1996 à 2000



Tous les membres se soumettent régulièrement à 2 entraînements qui ont lieu sur différents terrains de travail (quête, décombres et pistage) à raison de 6 heures par semaine.

Le groupe a accompli diverses formations, notamment auprès des Équipes Cynophiles de Recherche et de Sauvetage françaises (Direction de la défense et de la Sécurité Civile, direction départementale des services de secours et des sapeurs-pompiers) et à 4 week-ends de formation à l'ENPC à Schimpach.

Il y a lieu de signaler en outre que 3 maîtres-chiens ont réussi avec bravoure leurs examens de « maître-chien de recherche et de sauvetage en quête ».

Le groupe a participé à diverses démonstrations et exercices.

10.7. Les hommes-grenouilles

Au cours de l'année 2000 les hommes-grenouilles ont dû intervenir **12** fois avec **63** heures prestées, dont

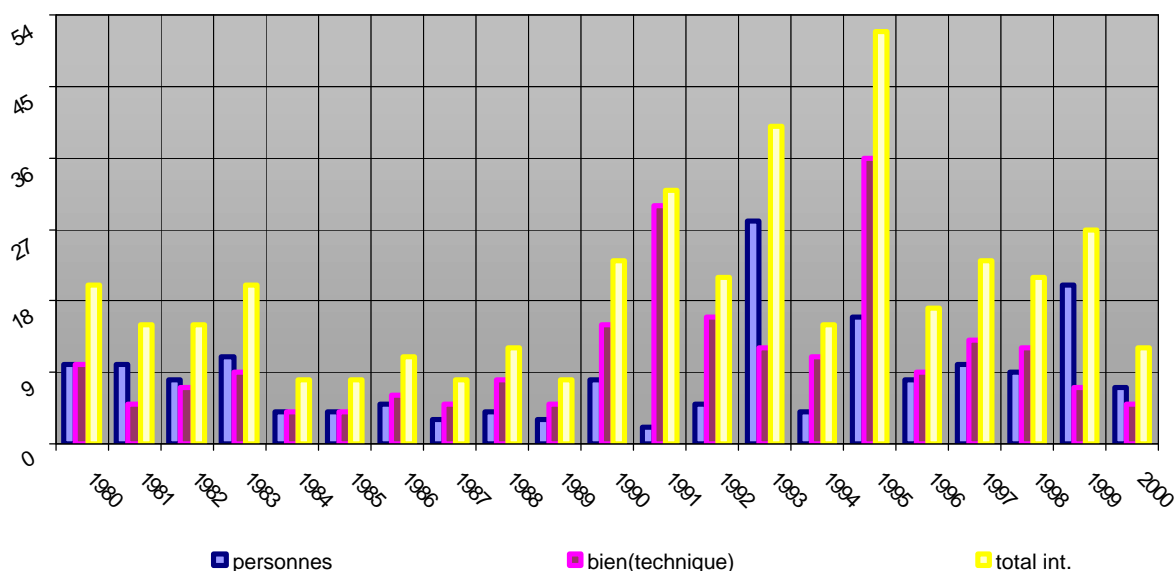
- **10** heures lors de 5 interventions de sauvetage de personnes
- **33** heures lors de 2 interventions de recherche de biens
- **10** heures lors de 3 interventions pour accidents de circulation
- **10** heures lors de 2 interventions diverses

1.140 heures de permanence ont été prestées près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période du 15 mai au 15 septembre 2000. Cette permanence est prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique.

982 heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2000.

Au total le nombre d'heures prestées en 2000 par les volontaires du groupe d'hommes-grenouilles de la Protection Civile s'élève à **2.185 heures**.

Interventions des Hommes-Grenouilles de la P.C.



Détails de quelques interventions du groupe d'hommes-grenouilles de la Protection Civile :

03.02 : Renflouage d'une voiture glissée dans l'Alzette

07.04 : Participation à la recherche d'un enfant porté disparu

07.05 : Intervention des hommes-grenouilles lors d'un accident de circulation avec mort d'homme au lac de barrage d'Esch-sur-Sûre

17.07 et 19.07: Sauvetage de 4 jeunes gens lors de 2 accidents de canoë kayak sur la Sûre.

En outre des équipes de plongeurs de la Protection Civile ont participé au dispositif de sécurité qui avait été demandé pour le tournage de certaines scènes périlleuses pendant le tournage de trois films.



Les hommes-grenouilles de la Protection Civile se soumettent à des entraînements réguliers qui ont lieu soit, en bonne saison, au lac de la Haute Sûre, soit en hiver, à la Piscine de Colmar-Berg et d'Esch/Alzette ainsi qu'à la Piscine Olympique de Luxembourg-Kirchberg, à raison de 2 heures par semaine.

En outre 5 week-ends de formation ont été organisés entre avril et septembre au lac de la Haute Sûre et à l'ENPC à Schimpach.

D'autre part, pour garantir la sécurité des membres du groupe lors d'interventions comportant un héli-treuilage du sauveteur avec la victime, une formation sur corde a été organisée à l'ENPC en collaboration avec les unités spéciales de la Police Grand-Ducale.

10.8. Transports d'eau potable effectués par la Protection Civile au profit de la population

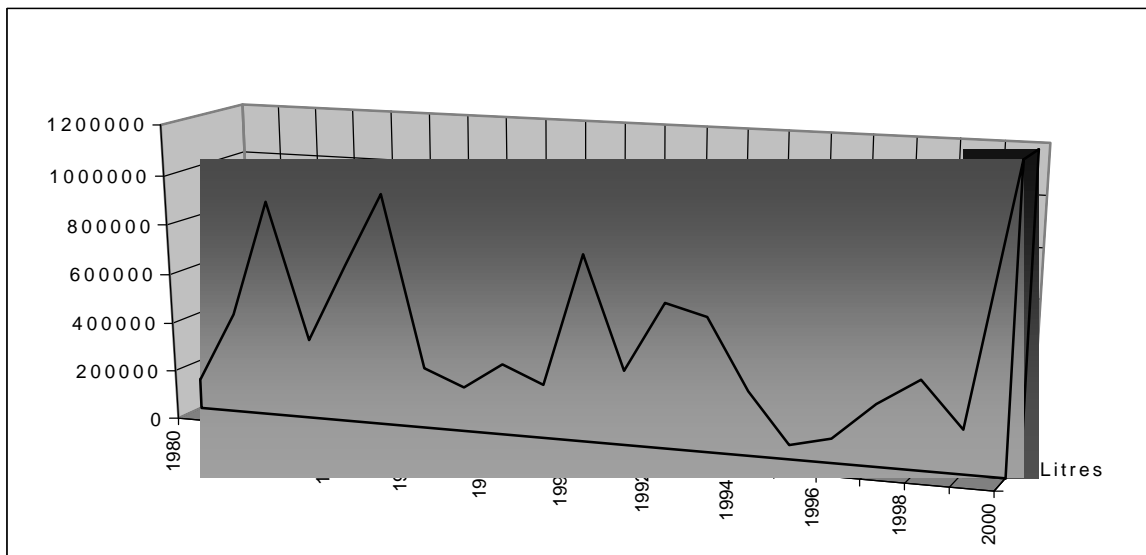
Pour l'approvisionnement de fortune de la population en eau potable, la protection civile intervient à deux échelons, c'est-à-dire pour

- ravitailler la population de certains quartiers ou rues à partir de camions-citernes,
- suppléer au réseau de distribution défectueux par un réseau provisoire à l'aide de tuyaux pour alimenter le réservoir d'eau d'une commune ou d'une localité.

D'autre part, la protection civile intervient dans les entreprises industrielles en cas de panne ou de réparation du réseau de distribution d'eau pour éviter toute perte de production.

En 2000, dans le cadre de cette mission, la Protection Civile a presté 118 heures de travail pour le transport de 1.200.000 litres d'eau.

Litres d'eau transportés de 1980 à 2000



10.9. La brigade antipollution

Cette brigade est intervenue **16** fois en 2000 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. En 1998 on comptait 7 interventions. Pendant l'année écoulée, **44** volontaires de la brigade antipollution ont presté **70** heures lors de ces 16 interventions.

Interventions lors de pollutions du milieu naturel de 1981 à 2000



10.10. Unité de support psychologique (USP)

Missions et Interventions

La mission de cette unité consiste à réaliser une prise en charge psychologique des victimes d'accidents ou de catastrophes, de leurs familles ainsi que des témoins non injuriés. D'autre part, elle est à même de réaliser un suivi psychologique des membres des unités d'intervention de la

protection civile et des sapeurs-pompiers. Les membres de cette unité sont alertés en cas de besoin par le Central des Secours d'Urgence 112.

Au cours de l'année 2000, 47 membres de l'USP ont effectué 108 missions.

Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 108 missions était de 1487 heures. Le



temps d'intervention moyen par sortie était de 5 heures. En moyenne, chacun des 47 intervenants a consacré un peu plus de 31 heures pour des missions en 2000.

Formation

Au cours de l'année écoulée 19 personnes ont achevé la formation de base de 100 heures, ce qui porte à 39 le nombre de personnes qui sont autorisées à participer à des

interventions psychosociales urgentes. Parmi les 54 personnes inscrites sur les listes officielles de l'USP, 15 doivent encore terminer leur formation spécifique de base.

En outre, les membres de l'équipe ayant déjà suivi leur formation de base ont été invités à huit soirées de formation continue, ceci dans le but d'approfondir leurs connaissances.

Lors d'un weekend particulier à Schimpach en juillet 2000 les membres de l'unité ont été confrontés avec les réalités d'une catastrophe, autant par l'aspect théorique, assuré par un cours d'un spécialiste venant de la Belgique, que par l'aspect pratique en résolvant un exercice concret.

11. Interventions spéciales

11.1. *Prise d'otages à Wasserbillig du 31 mai - 01 juin 2000*

11.1.1. Risques potentiels :

- nombre élevé de victimes, particularité: beaucoup d'enfants
- risque d'explosion
- risque d'incendie (grands brûlés)
- risque de blessures par balles

11.1.2. Moyens en matériel et personnes engagées:

11.1.2.1. Service ambulancier :

14 ambulances + 1 Bus ambulance
120 personnes engagées dont 42 en permanence
15 ambulances en stand-by à Trèves (Allemagne)

11.1.2.2. Service d'aide médicale urgente :

2 SAMU + 2 Hélicoptère
24 personnes engagées dont 12 en permanence

11.1.2.3. Poste médical avancé :

2 véhicules P.M.A.

1 véhicule Support médical
47 personnes engagées dont 26 en permanence

11.1.2.4. Unité de support psychologique:

40 personnes engagées dont 25 en permanence (psychologues, pédopsychiatres, membres du groupe USP et du S.P.P.G.)
Ces personnes travaillaient sur 2 sites : à Wasserbillig sur place et à la direction pour la hot line.

11.1.2.5. Service d'incendie:

15 véhicules
154 personnes engagées dont 65 en permanence

11.1.2.6. Transport matériel, « logistique » :

15 véhicules (minibus, camions, remorques, etc.)
32 personnes engagées dont 20 en permanence.

11.1.2.7. Poste de commandement mobile :

1 bus de commandement
10 personnes engagées dont 7 en permanence.

11.1.2.8. Service Hot Line:

8 personnes engagées dont 4 en permanence
150 appels avec suite donnée.

11.1.3. Actions entreprises

- mise en place du Service d'Accueil des Impliqués (S.A.I.) pour la prise en charge des familles et proches ainsi que des responsables du Foyer (+- 150 personnes)
- élaboration de badges d'identification
- élaboration de la liste des enfants et éducatrices pris en otage
- prise en charge des enfants et de 1 éducatrice libérés au fur et à mesure
- information toutes les deux heures moyennant tableau et mégaphone
- mise à disposition de brancards et de couvertures
- permanence de 6 personnes pour la prise en charge des enfants lors d'une libération éventuelle
- disponibilité de 6 personnes au service Hot Line lors de la libération
- prise en charge initiale au P.M.A.
- accompagnement individuel des parents vers un lieu de rencontre avec les enfants et les éducatrices
- distribution d'une feuille d'information sur les symptômes traumatiques éventuels
- organisation du retour à domicile (protection contre les médias)

11.1.4. Suivi psychologique:

- organisation d'un débriefing pour les éducatrices et les responsables de la crèche
- organisation d'un débriefing pour les familles accompagnées par leurs enfants
- organisation d'un débriefing pour les équipes d'intervention
- organisation d'un suivi à long terme par des services appropriés.

11.1.5. Total des moyens engagés:

- | | |
|---------------------------------------|-----|
| • Véhicules engagés: | 53 |
| • Personnes engagées : | 435 |
| • Personnes en permanence sur place : | 201 |

11.2. Accident d'un autobus

Le 25 avril 2000, vers 4h45, un autobus d'une entreprise luxembourgeoise, qui était tombé en panne et qui s'était arrêté sur la voie de secours de l'autoroute A6 près de Gruenstadt (Allemagne), fut heurté par un poids lourd.

Le chauffeur et un des passagers ne survécurent pas à cette collision. Les autres passagers restaient indemnes. Un enfant souffrant d'asthme fut transporté par mesure de précaution à un hôpital, mais put être libéré après un bref traitement.

Le CSU 112 fut informé de cet accident vers 7h15 par le central téléphonique de la police. Après avoir pris contact avec le responsable sur les lieux et l'entreprise de voyage en question, on commençait à organiser le rapatriement des passagers, en majeure partie des enfants. Le responsable des secours à Gruenstadt conseillait d'organiser une prise en charge psychologique des enfants ainsi que d'effectuer le rapatriement de l'enfant asthmatique en ambulance.

Le Directeur de la Protection Civile, après avoir été alarmé par le CSU 112, décida de faire accompagner les enfants lors du rapatriement par des membres de l'unité de support psychologique. Afin de garantir un meilleur suivi de l'état de l'enfant asthmatique, on fit accompagner le bus par une ambulance et un médecin.

Le convoi composé de membres de l'unité de support psychologique de la Protection Civile ainsi que de la Police Grand-Ducale, d'un médecin, d'ambulanciers et d'infirmiers, se mit en route vers 8h45 et arriva à Gruenstadt à 11h10.

12. Exercices internationaux et nationaux

12.1. Exercices régionaux

Le 30 juin 2000, les centres de secours de Redange/Attert et de Steinfort ont procédé à un exercice commun avec le Service d'Incendie de Steinfort, de Hobscheid et de la commune de Koerich au site de l'entreprise Couleurs Gérard à Kleinbettingen.



Le 23 septembre 2000, un exercice régional ayant comme thème un accident de circulation d'un autobus scolaire avec 30 à 40 blessés, avait été organisé par les centres de secours de Belvaux, Differdange, Pétange et Schiffange en collaboration avec le S.A.M.U. et les Services d'Incendie de Pétange, Sanem, Differdange et Longwy et la Croix Rouge de Differdange.

12.2. Exercice commun avec l'Armée Luxembourgeoise

En date du 6 juillet 2000 les centres de secours de la Protection Civile de Diekirch, Ettelbruck, Hosingen, Larochette, Troisvierges et l'Armée Luxembourgeoise ont effectué un exercice commun sur la mise en œuvre du plan d'intervention applicable en cas d'accident causant de nombreuses victimes.

Les moyens mis en œuvre étaient : 4 véhicules de l'Armée, une quinzaine de véhicules de la Protection Civile, SAMU Réserve.

12.3. Exercice Moselle 2000

En date du 14 novembre 2000, le Service National de la Protection Civile a participé, en collaboration avec la division de la radioprotection de la Direction de la Santé, à un exercice de mise en œuvre du plan particulier d'intervention en cas d'incident ou d'accident à la centrale électronucléaire de Cattenom au centre de crise installé à la direction de la Protection Civile à Luxembourg.

Les autorités de la préfecture de la Moselle, de Rhénanie-Palatinat, de la Sarre ainsi que l'exploitant de la Centrale (Electricité de France) ont également participé à cet exercice dont les buts principaux étaient de tester les moyens de communication et l'échange d'informations au niveau régional entre les pays concernés.

Des agents de liaison ont été échangés entre les différents centres de crise.

Participants au niveau national:

- 1) Cellule de décision:
 - Service National de la Protection Civile
 - Service Information et Presse
 - Division de la Radioprotection
 - Ministère de l'Intérieur

- Direction de la Santé
- Centre National d'Alerte

2) Cellule d'exécution:

- Police Grand-Ducale
- Commandement de l'Armée
- Ponts & Chaussées
- Services Techniques de l'Agriculture
- Service d'Incendie

Participants au niveau international:

- Direction de la Sûreté des Installations nucléaires
- Office de Protection contre les rayonnements ionisants
- Préfecture de la Moselle
- Autorités de Rhénanie - Palatinat
- Autorités de la Sarre

Buts de l'exercice :

Sur le plan national, l'exercice avait pour but:

- d'alerter en temps réel les administrations et services impliqués au plan d'urgence;
- de vérifier et de tester les procédures de mise en œuvre du centre de crise et du poste de commandement;
- de vérifier et de tester l'interaction et la collaboration des responsables au niveau de la Cellule de Décision et de Coordination Générale;
- de vérifier les procédures et la mise en œuvre des informations destinées aux médias et au public;
- de vérifier et de tester la disponibilité des équipements techniques existant au Poste de Commandement en matière de technologie de communication et de bureautique;
- de vérifier la capacité de prise de décision en matière de mesures de prévention et de protection de la population.

Au plan international, les buts de cet exercice étaient :

- de vérifier les procédures de notification d'incidents ou d'accidents telles que prévues entre la France et le Luxembourg ;
- de vérifier des procédures d'information entre les autorités luxembourgeoises et la DSIN (Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires) ;
- de vérifier des procédures d'information entre les autorités luxembourgeoises et l'OPRI (Office de Protection contre les Rayonnements ionisants);
- de vérifier des procédures d'information entre les autorités luxembourgeoises et la Préfecture de la Moselle;
- de vérifier la mise en œuvre de l'accord franco-luxembourgeois concernant l'information mutuelle en cas d'accident radiologique et notamment en ce qui concerne l'échange des agents de liaison;
- de tester les moyens techniques de communication et notamment le nouveau système d'information mutuelle et échange d'informations SELCA (Système d'Echange et de Liaison entre Cattenom et les Autorités) ;
- de vérifier les procédures concernant l'échange d'informations des mesures radiologiques entre les autorités luxembourgeoises et la Préfecture de la Moselle.

13. La formation

13.1. Cours élémentaires de secourisme

Organisés en collaboration avec les administrations communales, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année. En outre de nombreuses actions de propagation ont été organisées sur le plan local par les responsables des centres de secours.

Le nombre de cours élémentaires de secourisme organisés en 2000 était de **96 avec 2.078 participants** par rapport aux 119 cours avec 2.358 participants de l'année 1999.

L'augmentation considérable du nombre de participants aux cours élémentaires de secourisme au cours de la dernière décennie est due pour une grande partie à l'entrée en vigueur de la loi du 17 juin 1994 concernant la sécurité et la santé du travailleur au travail. C'est ainsi que bon nombre d'entreprises répondant aux obligations leur imposées par la nouvelle législation font la demande afin de former des secouristes au sein de leur entreprise.

Il y a lieu de signaler que l'INAP avait demandé au service national de la protection civile de dispenser, dans le cadre des cours de formation continue du personnel de l'Etat, une formation en matière de premiers secours.

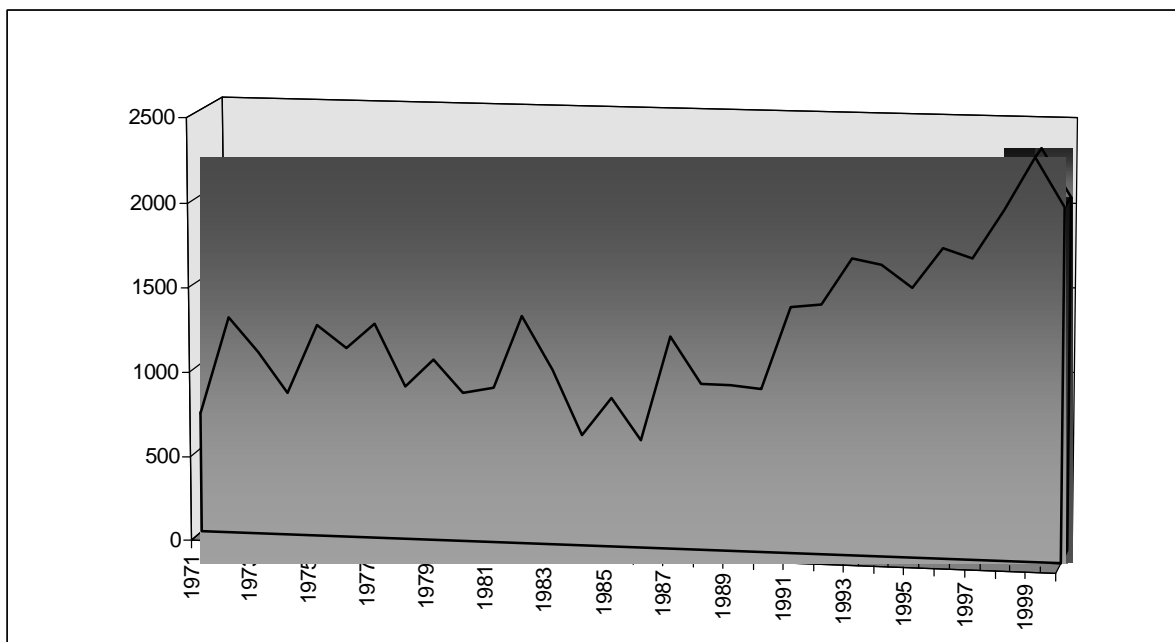
C'est ainsi que deux cours d'une journée (6 heures) ont été tenus par la Protection Civile au Centre de Formation de l'INAP à Kirchberg les 31 mars et 5 mai 1999 avec un total de 31 participants.

Lesdits cours intitulés «Les gestes fondamentaux de premiers secours» n'étaient pas des cours élémentaires de secourisme complets tels que le prévoit le règlement grand ducal du 15 février 1995 portant sur l'instruction à donner à la population et aux unités de secours de la Protection Civile.

Un cours complet de 28 heures fut organisé dans la suite à l'intention de 26 personnes qui ont donc obtenu un certificat d'initiation au secourisme (diplôme de secourisme officiel). Ledit cours a eu lieu du 08 au 29 mai 2000 au Centre de secours de la Protection Civile à Dudelange.

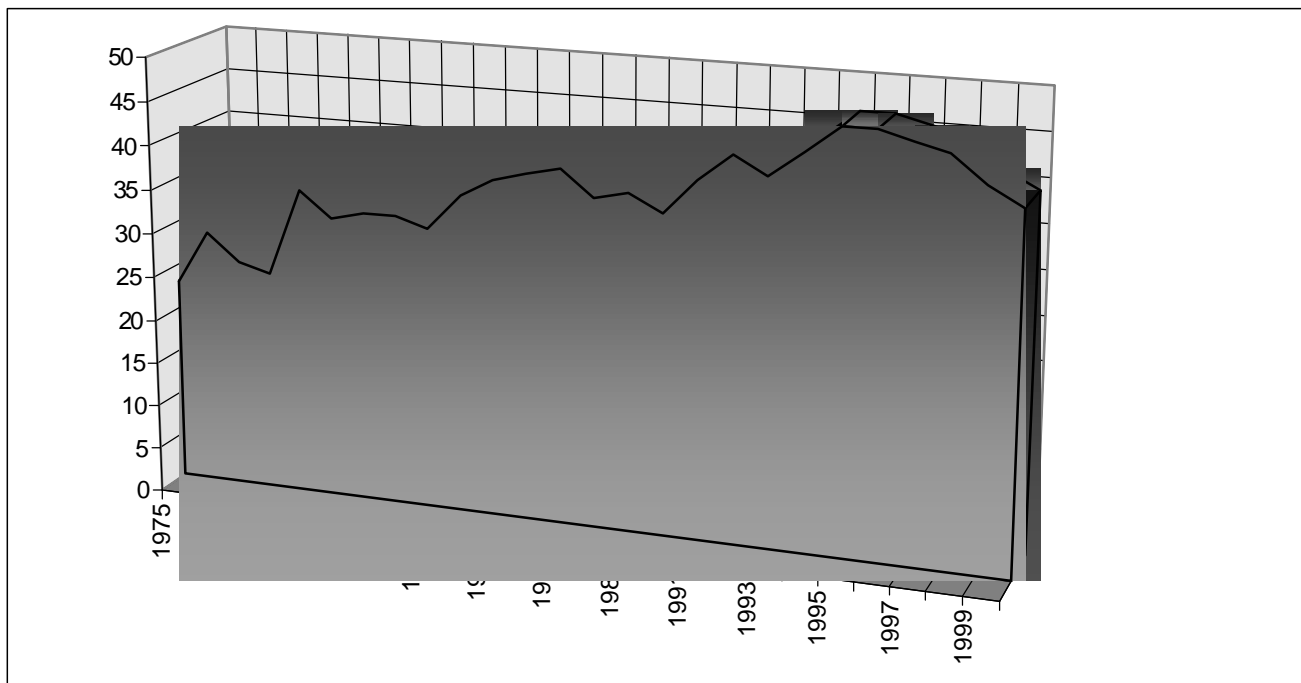
Deux autres cours élémentaires de secourisme ont été demandés par l'INAP pour 2001 et seront tenus suivant les mêmes modalités, à savoir un cours complet du 7 au 28 mai 2001 et un cours de rappel de 8 heures entre le 26 et le 30 avril 2001.

Nombre de participants au cours de premiers secours 1971-2000



Le graphique ci-dessous reflète les effets positifs résultant d'un accroissement du nombre de participants aux cours élémentaires de secourisme en analysant les accidents où des premiers secours ont déjà été prodigués aux personnes accidentées avant l'arrivée de l'ambulance.

Premiers secours déjà prodigués aux victimes d'un accident de circulation sur le lieu de l'accident avant l'arrivée de l'ambulance de 1975 à 2000 (en %)



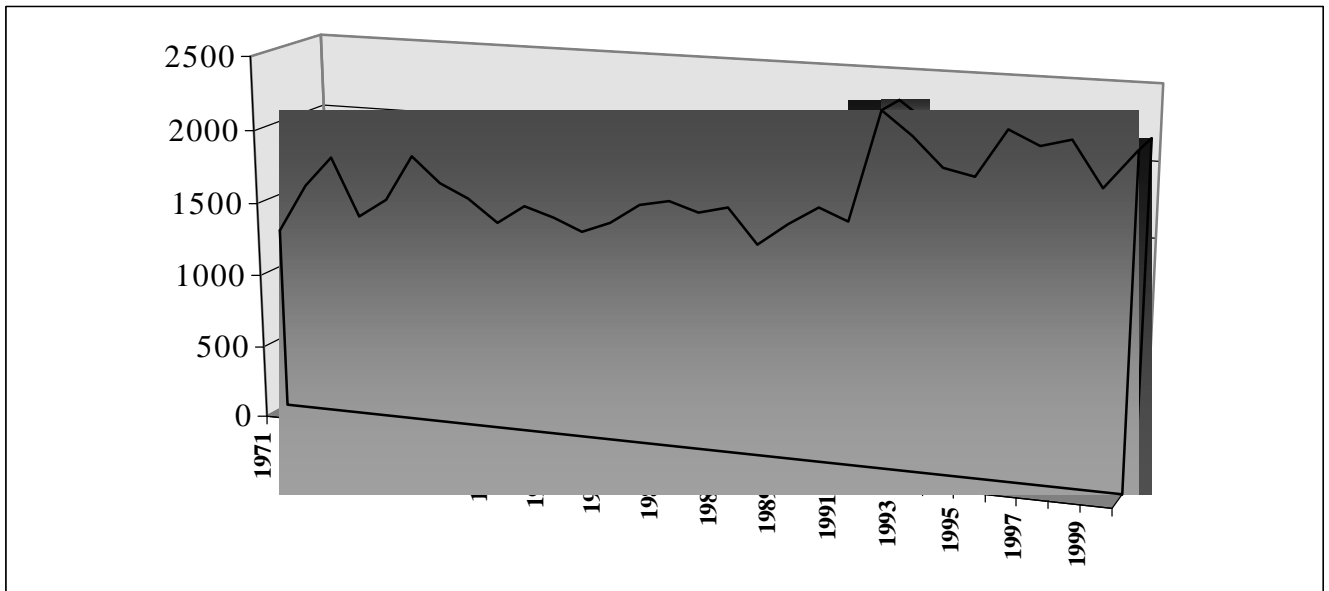
13.2. Cours de formation pour les volontaires de la Protection Civile

Au cours de l'année 2000, 86 secouristes-ambulanciers et 55 secouristes-sauveteurs (cours 67 et 68) ont clôturé avec succès leur formation respective et se verront décerner au cours d'une cérémonie officielle leur brevet d'aptitude correspondant par le Ministre de l'Intérieur.

87 cours ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2000. Ces cours ont été fréquentés par 1.949 personnes et se répartissent comme suit:

- | | |
|--|------------------|
| ▪ 19 cours de sauvetage avec | 584 participants |
| ▪ 29 cours pour secouristes-ambulanciers avec | 592 participants |
| ▪ 4 cours pour le groupe N.B.C avec | 55 participants |
| ▪ 6 cours de plongée avec | 120 participants |
| ▪ 1 cours pour les agents du C.N.A. avec | 12 participants |
| ▪ 4 cours pour le groupe canin avec | 31 participants |
| ▪ 4 cours pour l'unité de support psychologique avec | 127 participants |
| ▪ 11 cours pour l'entraînement au Circuit respiratoire | 223 participants |
| ▪ 21 cours divers avec | 459 participants |

Stagiaires à l'ENPC de 1971 à 2000



13.3. Formation pour le permis de navigation

Comme suite à un accord avec le Ministère des Transports, un certain nombre des membres du groupe d'hommes-grenouilles de la Protection Civile, au vu de leurs qualifications ont été autorisés à pourvoir aux besoins de formation des unités de secours de la Protection Civile et du Service d'Incendie pour l'obtention du permis de navigation.

99 candidats ont été intéressés par cette formation.

13.4. Formation continue des cadres

En date du 11-12 mars 2000, le Service National de la Protection Civile avait organisé en collaboration avec le Service d'Incendie et d'Ambulances de la Ville de Luxembourg une formation continue en médecine de catastrophe.

Cette formation s'adressait aux cadres des centres de secours de la Protection Civile ainsi qu'aux membres du Service d'Incendie et d'Ambulances de la Ville de Luxembourg ayant déjà suivi un premier cycle de 4 jours en cette matière.

Plus de 40 personnes s'étaient rendues à l'Ecole Nationale de la Protection Civile. Ce weekend aura permis de se remémorer les principes de gestion de situations d'exception ainsi que de donner lieu à beaucoup d'échanges de vues, d'expériences et d'idées entre les différents participants du cours.

14. Formations à l'Etranger

14.1. Formation en matière de sauvetage aquatique et de plongée

En 2001 le Service National de la Protection Civile organisera, dans le cadre de la formation continue de ses unités de secours, un cours de recyclage à Antibes (France). Ce cours de recyclage et de perfectionnement pour les membres du groupe d'hommes-grenouilles sera organisé en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur français, département de la Sécurité Civile. Il est indispensable d'organiser cette formation continue tous les deux ans étant donné qu'il serait matériellement impossible d'organiser au Luxembourg un tel stage de haut niveau de qualification de plongée profonde.

15. Publications

Le but primordial de l'ensemble des publications éditées par le Service National de la Protection Civile est d'une part d'attirer l'attention du public sur les activités et les mérites des volontaires de la Protection Civile et notamment de sensibiliser le public à s'engager dans les rangs des unités de secours de la Protection Civile, et d'autre part de fournir à la population des informations indispensables pour leur sécurité, en informant sur la disponibilité des services de secours. Le tirage et la diffusion de ces dépliants dépendent des groupes de population ciblés par les différentes actions.

15.1. Nouvelle conception et nouveau layout pour le périodique « Fir Dech A Fir Dai Land »

Au début d'un nouveau millénaire et à l'occasion du 25^e anniversaire du périodique de la Protection Civile, le concept général de celui-ci a été soumis à un examen approfondi.

La rédaction des articles et la mise en page seront dorénavant effectués par la direction, alors que par le passé ces tâches avaient été assumées par un conseiller technique, à savoir Monsieur Jean JAANS pour la rédaction, et un ancien fonctionnaire du CSU 112, Monsieur Norbert SCHMITZ pour la mise en page, qui, après avoir édité 50 numéros dudit périodique ont pensé à prendre définitivement leur retraite.

En outre, il y a lieu de signaler que le périodique paraîtra désormais en impression 4 couleurs.

15.2. Dépliant d'information pour le groupe canin



Dans la série des dépliants édités par le Service National de la Protection Civile, un dépliant d'information sur les activités du groupe canin a été édité.

Ce groupe effectue souvent des démonstrations à l'occasion de Portes Ouvertes ou d'autres manifestations. Avec ces dépliants ils pourront faire connaître au public leurs activités et recruter de nouveaux membres.

15.3. Guide des cadres

Par le passé, la direction de la Protection Civile, préoccupée de mettre à la disposition des cadres volontaires un jeu complet de textes législatifs et réglementaires ainsi que des circulaires et notes de service, avait regroupé les textes en question dans un manuel devant servir de guide aux intéressés et les aider dans l'accomplissement de leurs missions.

Un premier « guide des cadres » avait été édité au début des années 80.

Dans le même ordre d'idées, la direction, devant la nécessité d'actualiser et de rééditer ledit volume, a opté pour une structure plus évoluée avec des tables des matières plus détaillées pour chaque chapitre et pour l'ensemble du recueil et avec des intercalaires saillants.

Ledit volume a été distribué aux cadres en 2000.

La direction de la Protection Civile mettra à la disposition des personnes intéressées un CD-Rom avec les principaux chapitres du guide.

16. Campagnes publicitaires, relations publiques

La conférence de presse annuelle pour présenter les activités des services de secours, à savoir de la Protection Civile et du Service d'Incendie a eu lieu en date du 17 mai 2000. A l'occasion du Workshop Européen sur la mise en œuvre du numéro unique européen 1-1-2, un film vidéo avait été élaboré ensemble avec RTL sur l'historique et l'évolution de notre numéro national de secours 1-1-2 et une émission télévisée IMPULS au sujet du 1-1-2 avait été faite par RTL en mai 2000.

17. Manifestations sur le plan national

17.1. Remise officielle de diplômes

A l'occasion d'une séance académique qui a eu lieu le 8 octobre 2000 à la Base Nationale de Lintgen, les promotions 1999 et 2000, à savoir 138 nouveaux secouristes-ambulanciers de la Protection Civile (133) et de la Croix Rouge (5) et 147 secouristes-sauveteurs de la Protection Civile (61) et du Service d'Incendie (86) ont reçu des mains du Ministre de l'Intérieur leurs diplômes respectifs. Ces remises officielles de diplômes ont lieu tous les 2 ans.

17.2. Célébration du 40^e anniversaire pour différents centres de secours de la Protection Civile

Le 8 juillet 2000 était pour les volontaires de la première heure de Pétange de fêter le 40^e anniversaire de leur Centre de Secours en présence des secouristes et ambulanciers qui à partir de 1960 en ont fait partie ainsi que de nombreux anciens membres de la direction, de l'ENPC et des ateliers. La première promotion de secouristes avait été formée en 1955.

Le Centre de Secours de Mertert, dans le cadre d'une séance académique, a célébré son 40^e anniversaire en présence de nombreux invités.

17.3. Manifestations 2001

- Journées Portes Ouvertes avec inauguration du nouveau Centre de Secours les 15 et 16 septembre 2001
- Journée Nationale de la Protection Civile avec remise de médailles aux volontaires méritants en présence de leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Tétange le 21 octobre 2001.
- Divers événements organisés dans le cadre de l'Année Internationale du Volontariat
- Foire du Volontariat organisée par le Ministère de la Famille où la protection civile participera avec un stand d'information le 8 décembre 2001.

18. Participations diverses

18.1. Rally of Europe 2000

Du 22 au 23 avril 2000 s'est à nouveau déroulé le « Rally of Europe in Luxemburg » dans la région de l'Oesling avec la Ville d'Ettelbruck pour ville hôte.

Comme par le passé, le Service national de la protection civile avait mis en place un dispositif de sécurité important en collaboration étroite avec la police grand-ducale.

En effet, plus de 200 sauveteurs, secouristes-ambulanciers, médecins-anesthésistes, infirmiers-anesthésistes et personnels cadres étaient mobilisés le long des différentes étapes spéciales afin de garantir au mieux la sécurité aussi bien du public que des participants au rallye automobile.

Une vingtaine d'ambulances, deux SAMU, du matériel lourd d'intervention de la Base Nationale de Support de Lintgen ainsi que des véhicules de sauvetage de différents centres de secours ont été mobilisés à cette occasion.

18.2. Sécurité au championnat d'Europe de montgolfières à Meysembourg

A l'occasion du championnat d'Europe de montgolfières qui s'est tenu du 3 au 13 août 2000 à Meysembourg, le centre de secours de la Protection Civile de Larochette avait mis en place un poste médical de secours préventif.

Les 25 personnes engagées du centre de secours ont presté plus de 370 heures de permanence et sont intervenues plus de 100 fois lors de cette manifestation.

